

Programme de travail de la direction des Affaires civiles et du Sceau

Pascale Fombeur, directeur des Affaires civiles et du Sceau, a présenté le 22 novembre le programme de travail de la direction pour les mois à venir.

Un grand nombre de projets ont été annoncés ou confirmés, notamment :

- la présentation en Conseil des ministres - mi-2008 - d'une réforme des contrats sur la base de l'avant-projet Catala remis au précédent garde des Sceaux en septembre 2005, la réforme de la responsabilité étant repoussée à plus tard ;
- la généralisation de la faculté pour les personnes morales de droit public de recourir à l'arbitrage pour le règlement de leurs litiges contractuels - Pascale Fombeur a en effet précisé que Rachida Dati avait << décidé de suivre les conclusions >> du rapport Labetoulle (V. JCP A 2007, 2082 ; JCP G 2007, I, 143) ;
- la transposition par ordonnance de la directive n° 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil, du 7 septembre 2005, relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (1 an à compter de la publication de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans les domaines économique et financier actuellement en discussion) ;
- la mise en oeuvre au 1er janvier 2009 de la réforme de la protection juridique des majeurs (L. n° 2007-308, 5 mars 2007), étant précisé qu'un décret relatif au formulaire de mandat de protection future vient d'être examiné par le Conseil d'État et sera publié avant la fin de l'année ;
- la création d'un statut du beau-parent ;
- la réforme de la prescription dans le cadre de la proposition de loi Hyst (adopté en première lecture par le Sénat) ;
- l'action de groupe insérée dans le projet de loi de modernisation de l'économie (printemps 2008) ;
- les ajustements apportés à la loi de sauvegarde des entreprises (1er semestre 2008) ;
- à la suite du Grenelle de l'environnement, le suivi des questions relatives à la copropriété ;
- la rédaction du projet de réforme de la Constitution à la suite de la remise du rapport Balladur (JCP G 2007, I, 204, entretien avec H. Hourdin et B. Mathieu) ;
- la volonté gouvernementale d'inscrire à l'ordre du jour de la présidence française de l'Union européenne la protection des majeurs vulnérables, la reconnaissance mutuelle des actes authentiques, le droit de la consommation et le projet de société privée européenne (TPE et PME).

En ce qui concerne ensuite les professions, elle a évoqué les négociations entre les représentants des avocats et la Chancellerie autour des compensations proposées aux avocats directement concernés par la suppression de juridictions de première instance. Plusieurs contreparties ont été citées : le rachat des points de retraite, les possibilités d'intégration dans la magistrature et, plus généralement, les transitions entre les différentes professions juridiques ; l'indemnisation partielle des pertes de revenus. Le rapprochement des conseils en propriété industrielle et des avocats est par ailleurs sur le point d'aboutir. Figure également dans le programme de travail, l'accompagnement des huissiers de justice pour l'entrée en vigueur au 1er janvier 2009 du décret qui étend leur compétence territoriale au ressort du tribunal de grande instance - et non plus d'instance - de leur résidence (D. n° 2007-813, 11 mai 2007 : JCP G 2007, act. 233 ; JCP G 2007, I, 200, n° 5, obs. L. Cadiet).